



ACCUEIL DE LOISIRS « LES LOUPIAUX » 68 rue neuve 41230 MUR DE SOLOGNE

PORTABLE 07 85 74 57 16 SANDRA
alsh.mur@outlook.fr / secretariat@murdessologne.fr

La garderie périscolaire et l'accueil de loisirs sont en gestion directe par la commune de Mur-de-Sologne.

La structure est dirigée depuis sa création par **Sandra GUILLO**.

L'accueil de loisirs s'adresse aux enfants scolarisés de la première section de maternelle au CM2.

SES MISSIONS

Il s'agit de répondre aux besoins de garde des familles, d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale, d'offrir des activités de loisirs diversifiées aux enfants.

L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation, dynamique et motivée, est composée de **SANDRA**, la directrice, de **GWENDOLINE, ANAIS, STEPHANIE**, animatrices.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Il faut différencier les horaires de la garderie périscolaire et ceux de l'accueil de loisirs.

LA GARDERIE PERISCOLAIRE est ouverte :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 7 h 15 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 30

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Fonctionne les mercredis (Repas à la cantine + goûter),

pendant les vacances (les 2 semaines de vacances de toussaint, 1^{ère} semaine de février, 1^{ère} semaine d'avril) et le mois de juillet (4 semaines).

De 7 h 15 à 18 h 30 pour les enfants inscrits en journée entière.

Une inscription en demi-journée est possible.

INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription (fiche de renseignement et fiche sanitaire) est à retirer auprès de la directrice ou des animatrices. **Le n° d'allocataire CAF ou MSA et le quotient familial** doivent être indiqués sur le dossier d'inscription (joindre l'attestation CAF pour le QF). En cas d'absence de ceux-ci, ce sera le tarif quotient familial 3 qui sera appliqué lors de la facturation.

LES REPAS

Les repas du midi sont pris à la cantine sur inscription préalable sur le site www.gestion-cantine.com.

Les goûters des mercredis et des vacances sont pris en charge par la commune.

Attention : repas du centre de loisirs est le tarif quotient familial 3.

Les petits déjeuners et goûters sont à la charge des familles pour le périscolaire. Un réfrigérateur et un micro-onde sont mis à disposition par l'équipe encadrante pour entreposer et réchauffer les petits déjeuners et goûters.

DESISTEMENT

La famille doit impérativement prévenir l'équipe encadrante à l'avance de l'absence de l'enfant lors des mercredis, des vacances scolaires.

FACTURATION CENTRE DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE

Les cartes sont en vente à la Mairie du lundi au jeudi 8h30 à 12h30 – 14h00 à 18h30 et le vendredi 8h30 à 12h30 – 14h00 à 17h30 (Paiements : CB / CHEQUE / ESPECES)

GARDERIE PERISCOLAIRE :

- CARTES DE 5 HEURES
- CARTES DE 20 HEURES
- CARTES DE 30 HEURES

CENTRE DE LOISIRS LES LOUPIAUX :

- CARTES A LA JOURNÉE
- CARTES A LA DEMI JOURNÉE

VOIR TARIFS JOINTS

MODALITES DIVERSES

Les enfants ne seront rendus qu'aux personnes qui les ont confiés ou à leurs délégués régulièrement mandatés.

La remise de l'enfant à un mineur ne sera pas possible sans décharge.

Les parents ou personnes désignées par ces derniers doivent reprendre l'enfant avant l'heure de fermeture de l'établissement.

Les parents veilleront à ne pas confier à la garderie et à l'accueil de loisirs un enfant malade.

Aucun traitement médical de sera donné à l'enfant même avec une ordonnance.

EVALUATION

L'équipe encadrante évaluera à chaque période le fonctionnement de l'accueil.

